

strego

comptez sur nous

Direction de La Rochelle

Rue Augustin Fresnel

B.P. 13

17182 Périgny Cedex

Tél : 05 46 50 50 60

Fax : 05 46 50 55 10

strego.larochelle@strego.fr

Laurent Aubri

Jean-Jacques Beurel

Dominique Grangereau

Philippe Lapinte

Guillaume Marot

Brigitte Meignan

Experts-Comptables inscrits au tableau de l'Ordre de la Région Poitou Charentes-Vendée

Commissaires aux Comptes membres de la Compagnie Régionale de Poitiers

Christelle Sauvignon

Expert-Comptable inscrit au tableau de l'Ordre de la Région Poitou Charentes-Vendée

ASSOCIATION UNA 17

**Union départementale de Charente Maritime de l'aide,
des soins et services aux domiciles**

**Siège social : 70 Bis Avenue Jean Guiton
17000 LA ROCHELLE**

N° préfectoral W 173 000 486

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

ASSOCIATION UNA 17
Union départementale de Charente Maritime de l'aide,
des soins et services aux domiciles

Siège social : 70 Bis Avenue Jean Guiton
17000 LA ROCHELLE

N° préfectoral W 173 000 486

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 16 juin 2005, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association UNA 17, tels qu'ils sont joints au présent rapport
- la justification des appréciations
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 14 mai 2009. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre Assemblée Générale du 20 mai 2008 a décidé la redistribution des réserves ainsi que la redistribution des subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables sans reprise au compte de résultat.

Ce changement de méthode est inscrit à l'annexe des comptes annuels en page 12. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre association, nous nous sommes assurés de sa correcte comptabilisation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Périgny, le 14 mai 2009

Le Commissaire aux Comptes
STREGO



Brigitte MEIGNAN

COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

BILAN

	31/12/2008			31/12/2007
	Brut	Amort. dépréciat.	Net	Net
ACTIF				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles :				
- Fonds commercial				
- Autres immobilisations incorporelles	1 839	1 632	208	
Immobilisations corporelles	50 296	41 812	8 484	11 703
Immobilisations financières (1)	61		61	61
	52 196	43 444	8 752	11 764
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	16 938		16 938	
Créances clients et comptes rattachés (2)	78 536		78 536	6 822
Autres créances (2) (3)				97 346
Valeurs mobilières de placement	136 914		136 914	136 914
Disponibilités	156 289		156 289	118 673
Caisse	98		98	4
Charges constatées d'avance (2)	807		807	832
	389 582		389 582	360 592
TOTAL GENERAL	441 778	43 444	398 334	372 356

PASSIF				
Capitaux propres				
Capital			49 539	
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves réglementées				
Autres réserves (4)			186 400	176 537
Report à nouveau			27 308	31 842
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			20 729	77 505
Provisions réglementées				9 030
			283 977	294 913
Provisions				18 495
Dettes (5)				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés			40 701	19 696
Autres dettes (3)			57 941	39 252
Produits constatés d'avance			15 716	
			114 358	58 948
TOTAL GENERAL			398 334	372 356

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs

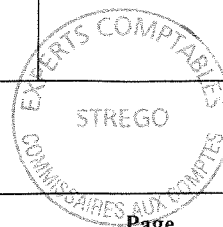
(3) Dont comptes courants d'associés créditeurs

(4) Dont réserves statutaires

(5) Dont à plus de 5 ans

(5) Dont à plus d'un an et moins de 5 ans

(5) Dont à moins d'un an



COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2008		31/12/2007
	Exportations	Total	Total
Produits d'exploitation			
Ventes de marchandises			
Production vendue (biens)			
Production vendue (services)		204 835	172 016
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation		119 832	164 768
Autres produits (2)		36 786	44 500
Total des produits d'exploitation		361 453	381 284
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises			
Variation de stocks (marchandises)			4 605
Achats d'approvisionnements			
Variation de stocks (approvisionnements)			
Autres charges externes (1)		163 439	115 002
Impôts, taxes, et versements assimilés		7 228	5 017
Rémunérations du personnel		143 325	118 643
Charges sociales		56 867	43 904
Dotations aux amortissements		7 653	26 852
Dotations aux dépréciations et provisions			
Autres charges		35	5
Total des charges d'exploitation		378 548	314 028
RESULTAT D'EXPLOITATION		- 17 095	67 255
Produits financiers (2)		1 737	3 861
Charges financières			
Produits exceptionnels (2)		36 087	6 424
Charges exceptionnelles			35
Impôts sur les bénéfices			
BENEFICE OU PERTE (3)		20 729	77 505
(1) Dont crédit-bail mobilier			
(1) Dont crédit-bail immobilier			
(2) Dont reprises sur provisions et amortissements			
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôts		36 087	6 389



Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2008 dont le total est de 398 334,08 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : 20 729,07 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2008 au 31/12/2008.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 28 avril 2009.

Faits caractéristiques de l'exercice :

Comptabilisation, suite à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2008, de la redistribution des subventions d'investissements en Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables sans reprise au compte de résultat et de la redistribution des réserves. (cf tableau de variation des fonds associatifs)

Evènements significatifs postérieurs à compter de la clôture : néant .

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation prévue.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthodes

Aucun changement n'est intervenu par rapport à l'exercice précédent.

Engagements en matière de retraite

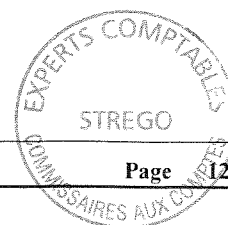
Les indemnités de fin de carrière ne sont pas mentionnées compte tenu qu'elles sont non significatives.

Droit individuel à la formation

Les droits acquis par les salariés au titre du DIF est de 182 heures au 31 décembre 2008.

Médailles du travail

L'entreprise n'a pas pour usage d'attribuer des primes lors de leurs remises.



Charges supplétives et bénévolat :

Les charges supplétives (loyers des locaux et charges afférentes) et le bénévolat ne sont pas valorisés dans le compte de résultat.

Pour information, les montants suivants sont donnés à titre indicatifs :

- Utilisation des locaux 16 000 euros
- Charges afférentes (Chauffage) 2 500 euros

Rémunération des 3 dirigeants bénévoles et cadres les mieux rémunérés

Cette donnée n'est pas communiquée car elle consisterait à informer sur une rémunération individuelle.